



Arret periode d'essai activite

Par **membre paul**, le **09/08/2011 à 19:54**

Bonjour, rnrnEn recherchant des explications sur les droits liés aux ruptures de contrat pendant la période d'essai, je suis tombé sur ce site. Et je suis peut-être victime d'une rupture abusive. Qu'en pensez-vous ? rnrnVoici ma situation. rnrnLe 22 juin 2011, je signe un CDI pour une société de service (en tant que consultant – fonctionnement similaire à une SSII). La société n'a pas de mission à me proposer, et me fait signer un contrat sur compétences. La personne qui me recrute me signale que la société souhaite augmenter le nombre de leur consultant et que très rapidement elle aura une mission à me proposer. rnrnHier, cette personne me convoque pour me dire que la société souhaite mettre fin à mon contrat. Ceci prendra effet le 22 aout (soit 2 mois après le début du contrat – avec une période d'essai de 4 mois car j'ai le statut de cadre). rnrnPendant ces 2 mois je n'ai jamais exercé une activité chez l'un de leur client (ni d'ailleurs au siège de la société). Pendant cette période j'ai eu quelques entretiens avec les clients pour des missions mais qui n'ont rien donné pour des raisons différentes. rnrnSi je ne trompe pas pendant la période d'essai un employeur n'a pas à se justifier. rnrnMais néanmoins n'y a-t-il pas d'abus car à aucun moment mon employeur n'a pu évaluer mes compétences et justement la période d'essai est faite pour pouvoir évaluer les compétences du salarié ? rnrnQuels sont mes droits et la constitution d'un dossier auprès des prud'hommes cela changera-t-il quelque chose ? rnrnPendant ma période d'essai je n'ai connu de dysfonctionnement particulier ; versement des salaires ...rnrnMerci de vos réponses. rnrnCordialement.